



# Règlement d'utilisation

\* \* \* \* \*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux règles ci-dessous :

1. Par égard pour les locataires de l'appartement de l'étage supérieur, nous vous demandons de fermer les deux portes de la salle. De plus, nous vous rappelons que l'entrée ainsi que les escaliers ne sont pas des places de jeux.
2. Comme vous êtes au cœur d'un petit village, nous vous saurions gré de ne pas faire de bruit à l'extérieur à partir de 22h00.
3. La vaisselle, les tables et les chaises doivent être remises à leur place après utilisation (voir photos annexées).
4. N'oubliez pas de vider :
  - les poubelles des toilettes ;
  - le lave-vaisselle ;
  - le réfrigérateur.

En vous souhaitant de passer un agréable moment dans nos locaux, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2007.

Au nom de la Municipalité  
Le syndic : Le secrétaire :

P. Rochat A. Michel

